



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 FEVRIER 2022

N° 2022-03-05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize février deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 14

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 19
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

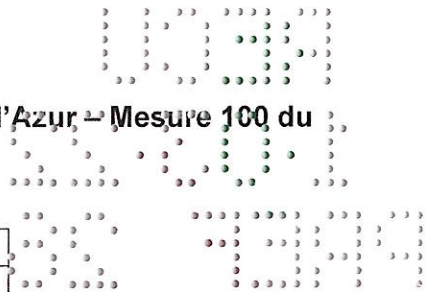
Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Yann TRACOL à Jean-Christophe CAMP, Robert GARCIN à Gilles CREMILLIEUX, Agnès ROSSI à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Roland PEYRON, Sébastien BERNARD à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.



Objet : Accueil de lycéens de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur – Mesure 100 du Plan Climat régional – Demande de subvention 2022-2023

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	0 €	11 000 €
Investissement		

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	11 000 €	11 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales répond pour la quatrième année consécutive, via son programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement aux objectifs de la mesure 100 du plan climat de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui invite les parcs et leurs acteurs à se mobiliser pour l'accueil de lycéens sur leurs territoires.

Quatre thématiques principales seront à nouveau proposées aux équipes éducatives. Ces thématiques sont en lien avec la feuille de route 2022-2024 du Parc orientée autour des enjeux du changement climatique et des changements globaux, les programmes scolaires des classes de seconde, le plan climat régional :

- **Biodiversité** : effets des pratiques humaines sur la biodiversité, participation à des inventaires participatifs, visites de sites et compréhension des enjeux, étude de la réintroduction d'une espèce : le vautour.
- **Agriculture et jardins** : Découverte du patrimoine agricole du territoire, éducation à la consommation, découverte des mesures agro-environnementales, réflexion sur les circuits courts et cycles de vie des déchets
- **La nuit** : phénomènes de pollution lumineuse et leurs conséquences, économies d'énergies, espèces animales nocturnes, initiation à l'astronomie (veillée)
- **La géologie** : visite de sites remarquables, observation et compréhension des phénomènes d'érosion, travail sur l'échelle des temps.

Afin de permettre aux classes de bénéficier des sorties terrain prévues dans le programme d'action, un transport en bus vers le territoire du Parc sera nécessaire.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé de solliciter la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant € TTC	Recettes	Montant €
Frais de transport (bus) Sur la base d'une sortie par classe, pour un prévisionnel de 15 classes	11 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 000 €

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-03-04 du 25 février 2022 relative au programme pédagogique d'éducation au territoire et à l'environnement 2022-2023



BARONNIES
PROVENCAL

- ✓ Vu la mesure 100 du plan climat « Une COP d'avance » de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur
- ✓ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.4.5 « Promouvoir une économie de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de solliciter la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur selon le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3

1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3

1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3
1 3 3 3 3 3 3 3 3 3